

Lausanne/Zurich/Lugano, le 30 avril 2014

Ouverture de la consultation sur les jeux d'argent

## **Ne pas oublier la protection des joueurs !**

**Le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle loi sur les jeux d'argent. Celle-ci prévoit d'élargir significativement l'offre de jeux, notamment sur internet. Si certaines améliorations sont notables, les professionnels des addictions regrettent qu'une nouvelle fois, la prévention et le traitement fassent les frais de cette révision. Au vu des montants perçus (env. 1 milliard de CHF), les spécialistes des addictions demandent que les mesures d'aide aux joueurs puissent être garanties.**

Le 11 mars 2012, le peuple a voté pour un nouvel article constitutionnel sur les jeux. A cette occasion, le Parlement et le Conseil fédéral se sont engagés pour une meilleure protection des joueurs. La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga déclarait que « *ce qui est vraiment nouveau, c'est que l'article constitutionnel impose à la Confédération comme aux cantons de prendre des mesures contre la dépendance au jeu et les autres dangers qui y sont liés. Les jeux d'argent n'apportent pas seulement des revenus financiers - dont bénéficient principalement la culture, les services sociaux ou le sport - mais aussi des problèmes* ».

Malgré ces belles paroles, le nouveau projet de loi ne prévoit pas de ressources financières pour faire face au problème du jeu excessif. Une fois encore, nous en restons donc aux déclarations d'intention. Alors que la Confédération encaisse près d'un demi milliard de francs grâce à l'imposition des casinos, elle refuse de reverser une partie de ces ressources aux cantons pour venir en aide aux personnes qui sont touchées par le jeu. Une expertise juridique indépendante a cependant démontré que les raisons invoquées par la Confédération (constitutionnalité) ne sont pas valables. Les pouvoirs publics se trouvent dans une attitude paradoxale avec les jeux d'argent. D'un côté, ils rapportent beaucoup d'argent, mais de l'autre, ils produisent d'importants dommages.

Les contours de la nouvelle législation comportent néanmoins des avancées réelles, grâce à une meilleure intégration des différents domaines dans une seule loi. La mise en place d'une commission sur la prévention du jeu excessif pourra aussi permettre d'améliorer les pratiques en la matière. Avec l'ouverture du marché des jeux sur internet, il est important de garder un équilibre entre solidarité et rentrées fiscales notamment pour protéger les jeunes.

### *Contacts :*

*Français : Jean-Félix Savary, GREA, 079 345 73 19*

*Allemand : Silvia Steiner, Addiction Suisse, 021 321 29 81*

*Italien : Jann Schumacher, Ticino Addiction, 079 500 74 23*

Informations sur la révision : [www.grea.ch/jeux](http://www.grea.ch/jeux)